

CESER de Bourgogne-Franche-Comté
Séance plénière du 10 janvier 2017
Déclaration d'Isabelle Rauszer, au nom de la CGT,
Sur rapport 4-6-Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) :
contrat d'objectifs 2017 et autres affectations d'AE

La lecture de ce rapport permet de prendre connaissance des objectifs de contrat annuels contenus dans la convention TER Franche-Comté mais aussi de mesurer le suivi de l'année 2016.

La grille d'affectation Bonus/Malus présentée en annexe, grille assez technique, n'engage pas tant que ça. Les incitations financières déjà existantes n'ont pas permis d'inverser les tendances et, améliorer la qualité de service rendu et attendu. Ce qu'il faut pour que le service s'améliore vraiment et durablement, c'est de remettre des moyens humains, donc des agents SNCF, dans les gares et les trains.

L'analyse du compte d'exploitation prévisionnel marque une légère baisse des charges C1 (circulations des trains, personnel, énergie...), ce qui prouve bien que les coûts sont contenus au contraire de ceux des charges C2 (droits d'accès en gares, charges routières, charges de capital du matériel roulant,...) qui évoluent à la hausse. Comment peut-il en être autrement ?

Le véritable problème est bien l'endettement du système ferroviaire que le gouvernement et la direction SNCF font subir aux cheminots, aux usagers et aux collectivités qui paient le fruit des réformes successives qui n'ont rien réglé : la dette continue alors à augmenter.

L'exécutif plutôt que d'accompagner et de s'engouffrer dans une fuite en avant libérale concernant l'exploitation des TER, doit s'opposer au dictat du libéralisme puisqu'au final ce sont les finances régionales qui sont impactées.

L'Europe a reconnu qu'une partie de la dette du système ferroviaire était une dette d'État.

La SNCF a financé seule les lignes LGV dans les années 80, alors que dans le même temps l'État allemand, si souvent montré en exemple, a repris la dette de ses Chemins de Fer.

L'État a bien su trouver des milliards pour le CICE sans aucune contrepartie demandée aux entreprises.

La CGT votera cet avis.